

N° 2024-096

**CONVENTION PLURI-PARTENARIALE ENTRE L'EAC, LA MLJ ET LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME**

L'an deux mil vingt-quatre le 04 décembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes ASTIER Fabienne (donne pouvoir à Mme Evelyne FAGGIANELLI), PAVIET Rose (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL)

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

Absents :

Mmes CHAMOUSSIN Bernadette, MARTINOD Marie
M. TRAISSARD Robert

En exercice : 27	Présents : 20	Absents : 7	dont pouvoir : 4
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle que le constat est fait depuis plusieurs années, sur le territoire de la communauté de communes, de la nécessité de développer les partenariats locaux pour renforcer les actions d'information et d'accompagnement des jeunes dans leur parcours social et professionnel.

Ainsi, et en accord avec ses communes membres, la communauté de communes a accepté, depuis 2011, de reprendre à son compte les subventions communales auparavant versées à la Mission Locale Jeunes (MLJ), en contrepartie d'une intervention régulière de celle-ci sur le territoire, soit une journée par mois au sein des locaux du Point Information Jeunesse à AIME.

Dans ce cadre, le Président indique qu'une convention tripartite MLJ/EAC/Versants d'Aime avait été signée en 2019 pour une durée de 3 ans. Ainsi, une nouvelle convention qui a pour objectif de définir les modalités d'intervention de la MLJ sur le territoire des Versants d'Aime, les actions partenariales entre la MLJ et l'EAC par le biais de son PIJ et le montant de la subvention annuelle allouée par les Versants d'Aime à la MLJ (montant calculé de la manière suivante: nombre d'habitants du territoire*1€40) est proposée ce jour.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

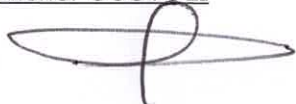
Considérant les Articles L-5314-1 et L-5314-2 du Code du Travail,

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'Espace Associatif Cantonal et la Mission Locale Jeunes.


FAIT ET DELIBERE LE 04 DECEMBRE 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX